

jeudi 20 Octobre 2022 - n°363

Agenda - Notez bien !

- Guillaume Ségala, nommé Directeur Général de Villes de France

Environnement - Réunion d'installation du Comité National de la Biodiversité

Numérique - Lancement du Comité Réseaux fixes

Energie - Les publicités lumineuses seront éteintes en cas de forte tension électrique

Social - Retour sur le 7ème Comité Interministériel au Handicap (CIH)

Aménagement du territoire - Fiches urbaines : bilan et pistes de solutions à découvrir lors d'un webinaire

AGENDA



Notez bien !

Mardi 22 et mercredi 23 novembre 2022

Visite du Salon des Maires et des Collectivités Locales avec une délégation de Villes de France

Mercredi 7 décembre 2022

10h00 - Conseil d'Administration de Villes de France, Paris

14h00 - Rendez-vous de l'Intelligence Locale " Offre de soins : quelle santé pour nos villes moyennes ? " MNT, 4 rue d'Athènes, Paris 9ème



Guillaume Ségala, nommé Directeur Général de Villes de France

Guillaume Ségala, jusqu'alors Directeur général des services de la ville de Villepinte (Seine-Saint-Denis), devient directeur général de l'association nationale d'élus Villes de France. Il succède à Bastien Regnier, qui occupait cette fonction depuis 2020, nommé chef de cabinet auprès de Caroline Cayeux, ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales.

Né en mai 1986, diplômé de l'ESC Tours-Poitiers et spécialisé dans la gestion des collectivités locales, Guillaume Ségala a débuté sa carrière auprès de Jean-François Copé à la ville de Meaux et l'agglomération du Pays de Meaux (Seine-et-Marne) comme Chargé de mission avant d'en devenir Chef de cabinet puis Directeur de cabinet. Par la suite, il a occupé les fonctions de Directeur Général des Services de la ville de Villepinte.

Guillaume Ségala est également adjoint au Maire de Chelles (Seine-et-Marne) en charge des Finances et de la commande publique depuis 2014.

ENVIRONNEMENT



Réunion d'installation du Comité National de la Biodiversité

La secrétaire d'État chargée de l'Écologie, Bérengère Couillard, a annoncé en introduction de la réunion d'installation du 18 octobre 2022 la publication au Journal officiel du jour l'arrêté de nomination des 143 nouveaux membres du CNB, représentant 133 organismes différents répartis en neuf collèges. Dans cette instance, l'association Villes de France sera représentée pour les cinq prochaines années par sa vice-présidente Stéphanie Guiraud-Chaumeil, Maire d'Albi, Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Dans son discours, la secrétaire d'État a conforté en premier lieu le rôle du Comité national de la biodiversité (CNB) dans son rôle d'information, d'échanges et de consultation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité. En effet, celui-ci a vocation à être consulté par le gouvernement sur tout sujet relatif à la biodiversité ou ayant un effet notable sur celle-ci.

Quelques annonces gouvernementales

Lors de la séance, la secrétaire d'État chargée de l'Écologie a surtout présenté les six mesures en faveur de la biodiversité proposées par le Gouvernement en 2022 soit respectivement :

- 1- lutter contre les espèces exotiques envahissantes (1,4 millions d'euros), avec un appel à projet lancé en juin pour cinquante opérations sur le territoire métropolitain et en outre mer ;
- 2- lutter contre la fragmentation des écosystèmes en restaurant des continuités écologiques (1 million d'euros) ;
- 3- renforcer la protection des espèces emblématiques avec onze plans nationaux d'actions (4 pour la faune, 7 pour la flore), et 9 nouveaux plans lancés ;
- 4- préserver les zones humides avec le quatrième Plan national d'actions en faveur des milieux humides adopté en mars 2022 ;
- 5- résorber les décharges littorales (30 millions annoncés via un fonds dédié de l'ADEME en 2022 (67 décharges devraient être traitées d'ici 2032) ;
- 6- mobiliser les jeunes pour protéger la nature, avec le soutien aux projets de 10 000 jeunes de 12 à 18 ans, le développement de 1000 aires éducatives terrestres et marine à l'horizon 2025, l'accueil de 1000 jeunes de 16 à 25 ans en service universel dès la fin de l'année 2022.

Le lien entre le Fonds vert et la biodiversité

Concernant la stratégie nationale de la biodiversité (SNB 2030), Bérengère Couillard a annoncé la finalisation de la négociation en cours avec l'attribution du pilotage des 71 mesures pilotes en impliquant tous les ministères. Un groupe de travail « *indicateurs* » au sein du CNB va être mis en place dans les prochaines semaines pour la déclinaison et le suivi opérationnel de cette nouvelle stratégie. La ministre est revenue sur le « *fonds vert d'accélération de la transition écologique* » dans les territoires sera doté de deux milliards d'euros en précisant que ce « *fonds abondera notamment à l'accompagnement de la Stratégie nationale biodiversité (SNB) à hauteur de 150 millions euros* ». Elle a aussi annoncé qu'elle représentera la France lors de la 15e Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies, qui se tiendra du 7 au 19 décembre 2022, à Montréal. En effet, cette réunion internationale de la COP15 sera axée sur la protection de la nature et les moyens de mettre un terme à la perte de biodiversité partout dans le monde.

Bilan de l'action du CNB depuis 2017 et évolution

A la suite de cette intervention préliminaire, Bertrand Galtier, Membre permanent du CGEDD et vice-président du Comité national de la biodiversité, a présenté le bilan du Comité depuis sa création avec quatorze séances plénières et vingt-huit groupes en cinq années. Seize avis ont été rendus au Gouvernement entre 2017 et 2022, et deux motions. Il a aussi présenté la réforme de l'instance du Comité national de la biodiversité qui va être mise en place d'ici décembre 2023, avec la constitution d'un bureau de dix personnes élues parmi les membres et une refonte du fonctionnement des groupes de travail.

[En savoir plus](#)

NUMÉRIQUE



Lancement du Comité Réseaux fixes

Le 20 octobre, s'est tenu le lancement du Comité Réseaux fixes, présidé par le préfet Pierre Mirabaud et rassemblant les opérateurs Télécom, les entreprises de la filière et les associations d'élus locaux. À l'ordre du jour, la qualité des réseaux avec le plan de reprise de la filière et la fermeture du réseau Cuivre d'Orange avec un plan de décommissionnement. *Villes de France* était représentée par Denis Thuriot, élu référent au Numérique de *Villes de France*, qui a rappelé

l'importance d'une couverture équitable des territoires mais aussi d'une qualité de service et d'une meilleure sécurité des armoires fibre. Enfin, le maire de Nevers a demandé une campagne de communication globale sur la fin du réseau cuivre et un outillage pédagogique des maires qui sont des relais de proximité pour répondre aux questionnements des concitoyens. Par ailleurs, la fin du cuivre ne doit pas s'accompagner d'un ralentissement du déploiement Très Haut Débit (THD) ni d'une perte de qualité. Ont été présentés un bilan des avancées sur la qualité de service tandis que l'opérateur Orange a présenté plus en détail son plan, les résultats d'une expérimentation menée auprès de 6 communes et les prochaines étapes. Le Comité Réseaux fixes se réunira 4 fois par an pour fluidifier les échanges.

ENERGIE



Les publicités lumineuses seront éteintes en cas de forte tension électrique

Un décret de la ministre de la Transition Énergétique Agnès Pannier-Runacher vient de paraître, il prévoit l'extinction des publicités lumineuses en cas de fortes tensions sur le réseau électrique. Cette mesure pourra être mise en œuvre sur décision de la ministre en cas de signal « *Ecowatt rouge* » par le gestionnaire de réseau RTE. L'ensemble des publicités lumineuses seront concernées et les gestionnaires seront avertis grâce au dispositif Ecowatt. Cette mesure permettra de réduire la puissance appelée sur le réseau d'une valeur estimée de 125 MW. L'application est immédiate pour les publicités numériques et les équipements pilotables à distance, et au plus tard le 1er juin 2023 pour l'ensemble des publicités lumineuses. Pour rappel, dans le cadre de l'annonce du plan de sobriété énergétique, un décret était paru, il « *vise à harmoniser les règles d'extinction nocturne des publicités lumineuses et modifie le régime de sanctions en cas de non-respect des règles d'extinction des publicités lumineuses et enseignes lumineuses* ». Dès 2023, les publicités lumineuses devront être éteintes « *de 1 h à 5 h du matin* », à l'exception des aéroports et du « *mobilier urbain affecté aux services de transport et durant les heures de fonctionnement desdits services, à condition, pour ce qui concerne les publicités numériques, qu'elles soient à images fixes* ». Une amende de 5ème classe peut être donnée en cas de non-respect.

SOCIAL



Retour sur le 7ème Comité Interministériel au Handicap (CIH)

A l'occasion du dernier Comité Interministériel au Handicap, la Première ministre a confirmé qu'il « *restait encore un long chemin à parcourir* » en matière d'accessibilité physique des établissements recevant du public et des transports. Elle a insisté sur l'urgence pour les ERP à achever leur agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) sachant que la fin du dispositif est prévue pour 2024, comme le prévoit l'ordonnance de 2014. La transposition de la directive européenne sur l'accessibilité des biens et services est également une priorité, tout comme l'accessibilité des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 (JOP 2024). Cette séance du Comité a été l'occasion de publier une circulaire qui annonce la création d'un poste de délégué interministériel à l'accessibilité, des précisions sur le rôle et les missions du réseau des hauts fonctionnaires au handicap et à l'inclusion, le renforcement du réseau territorial de sous-préfets (dont un par département deviendra référent handicap et inclusion à l'échelle territoriale), l'obligation de co-construction avec les représentants des personnes handicapées, et l'accélération de la prise en compte de l'accessibilité dans la communication gouvernementale.

Pour en savoir plus :

- [Découvrir la lettre d'information sur le site dédié](#)
- [Le site officiel](#)

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Friches urbaines : bilan et pistes de solutions à découvrir lors d'un webinaire

Sur les territoires au marché foncier détendu, les sites artificialisés qui ont perdu leur usage ne se recyclent pas sans intervention des pouvoirs publics. En métropole, on estime à 6 500 le nombre de friches bénéficiant d'une réelle volonté politique de réhabilitation. Or les petites et moyennes collectivités n'ont pas toujours toutes les compétences techniques en interne pour faire face à ces chantiers. Après deux ans d'existence et 180 collectivités accompagnées, le service public « *UrbanVitaliz* », porté par le Cerema, dresse un bilan des problématiques qui reviennent le plus souvent sur leurs projets friches. Près des trois quarts des collectivités de petite et moyenne taille (72 %) qui portent un projet de réhabilitation de friche rencontrent des difficultés à le financer. C'est pourtant loin d'être le seul blocage : 41 % ont besoin de compétences externes difficiles à identifier, près de 20 % achoppent sur la recherche d'un porteur de projet, 21 % sur la question de la maîtrise foncière, 17 % sur la définition d'un usage futur pour le site. Un webinaire a lieu le 7 novembre 2022 de 14h à 15h sur ce thème.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia 

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Céline Juteau, Armand Pinoteau,
Jean-Sébastien Sauvourel
Secrétariat
Anissa Ghaidi